

Communiqué de Presse

Le français Velcan Energy investit dans une centrale biomasse en Inde

Un projet d'envergure, d'un montant de 7 M€, s'appuyant sur le mécanisme international des « crédits carbone », dans le cadre du protocole de Kyoto

Paris – Bangalore, 14 septembre 2005 – La société française Velcan Energy (www.velcan.fr), établie en Inde et en France, apporte des solutions concrètes à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'indépendance énergétique vis à vis du pétrole en concevant et en exploitant des centrales électriques vertes fonctionnant à partir des énergies renouvelables.

La société annonce à l'occasion du salon Pollutec, la conclusion d'un accord pour développer et exploiter une centrale électrique biomasse dans l'état du Karnataka. Cette centrale, d'une puissance de 7 MW, consommera 70.000 tonnes par an de balles de riz et produira 50.000 MWh par an revendus à la compagnie d'électricité KPTCL (soit l'équivalent de la consommation électrique de plus de 100.000 personnes). De plus elle générera au moins 30.000 tonnes par an de « crédits carbone », distribuables en Europe auprès d'industriels devant respecter leurs quotas carbone.

L'investissement total s'élève à 7 M€, financés par Velcan Energy et la banque indienne Andrha Bank.

Le recours aux énergies renouvelables, un enjeu de survie planétaire

Les dangers d'un changement de climat qui résulterait du renforcement de l'effet de serre dû à l'activité humaine ont été pris en compte dès la conférence de La Haye en mars 1989, puis lors du sommet de la terre à Rio en juin 1992. Il en est résulté une convention cadre des Nations-Unies sur le changement de climat complété en novembre 1997 par le protocole de Kyoto engageant les pays signataires (pour l'essentiel les pays industrialisés) à réduire en 2010 le niveau de leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % par rapport à celui de l'année de référence 1990. En l'absence de mesures, ces émissions auraient augmenté en moyenne de près d'un quart. Les émissions des pays industrialisés seraient ainsi réduites de près de 30 % par rapport à leur tendance.

L'Union européenne, pour sa part, s'est engagée globalement à une réduction de ses émissions de 8 %.

Aux termes d'une répartition des efforts de réduction au sein de l'Union européenne décidée par le Conseil des ministres de l'environnement du 17 juin 1998, la France a pour objectif de retrouver, en moyenne, sur la période 2008-2012 le niveau de ses émissions de 1990, soit 144 MteC (Millions de Tonnes Equivalent Carbone). C'est pour répondre à cet objectif qu'a été adopté par le Gouvernement français le 19 janvier 2000, le nouveau Programme national de lutte contre le changement climatique (PNLCC). Comme en l'absence de toute mesure spécifique, nos émissions pourraient atteindre en 2010 environ 160 MteC, l'effort à réaliser par rapport à la tendance naturelle est d'environ 16 MteC.

Pour aider les pays signataires à respecter leurs engagements, le protocole de Kyoto a mis en place un mécanisme fondé sur les permis d'émission. Le principe des marchés des permis d'émission consiste à allouer aux " pollueurs " (des États à l'échelle internationale, des entreprises à l'échelle nationale) des quotas d'émissions de CO₂, que ceux-ci peuvent ensuite s'échanger.

Chaque émetteur de CO₂ doit alors s'assurer qu'il détient autant de permis d'émission que ce qu'il va émettre. Dans le cas contraire, il se trouve contraint ou bien de réduire ses émissions, ou bien d'acheter des permis (« crédits carbone »). Inversement, si ses efforts de maîtrise des émissions lui permettent de posséder un excédent de permis, il peut mettre ceux-ci en vente.

S'il dépasse ses quotas carbone, l'émetteur devra payer chaque année une pénalité (sans que cela ne l'exonère du respect de ses quotas) de 40 €/t (2005 à 2007) et de 100€/t (à partir de 2008).

L'allocation de ces crédits s'articule autour de plusieurs mécanismes. L'un d'entre eux s'intéresse plus particulièrement à la collaboration entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement ; il s'agit du Mécanisme de développement propre (MDP), qui conditionne l'obtention de « crédits carbone » au financement d'un projet de réduction dans les pays en développement. Un tel système permet aujourd'hui aux pays industrialisés de se rapprocher de leurs propres objectifs nationaux fixés à Kyoto.

Exemple de mise en œuvre du mécanisme de développement propre :

1. La France (ou une entreprise française) modernise une cimenterie ou finance une nouvelle installation à base d'énergie renouvelable en Inde.
2. Réductions supplémentaires des émissions de CO₂ de l'Inde
3. Ces réductions sont évaluées et certifiées par des experts indépendants.
4. L'Inde ne perd rien. La France se voit créditez de réductions d'émissions correspondantes : son quota augmente d'autant.

Ce mécanisme permet aux pays émergents, dont les besoins sont considérables, de développer leurs infrastructures de production d'énergie sans aggraver l'effet de serre et le réchauffement climatique.

Velcan Energy : le choix de la biomasse pour produire une électricité « verte » rentable

Le terme "biomasse" désigne au sens large l'ensemble de la matière vivante. Depuis le premier choc pétrolier, ce concept s'applique aux produits organiques végétaux et animaux utilisés à des fins énergétiques ou agronomiques. Elle permet, entre autres, la production d'énergie par combustion de sous-produits et ou de résidus de l'agriculture (pailles, rafles de maïs...) et de l'industrie du bois (sciures, copeaux...), et de taillis issus des forêts ou de cultures...

La biomasse est l'énergie renouvelable qui présente le plus de potentiel en Europe (source : Direction générale de l'énergie et des transports de la Commission européenne) et dans tous les pays à forte production agricole, tel que l'Inde.

Contrairement à la plupart des autres énergies renouvelables, la production d'électricité est prévisible, régulière et continue : fonctionnement 24/24 toute l'année (à l'exception de 3 semaines de maintenance programmées annuellement). A titre de comparaison, 1MW « biomasse » équivaut, en termes de production annuelle, à 4 MW « éolien ».

VELCAN Energy

Velcan Energy a développé son propre procédé industriel innovant, économique, qui permet de traiter différents types de biomasse y compris la matière humide et peu calorifique.

Velcan Energy s'appuie sur le savoir-faire industriel français et sur les capacités de production de fabricants indiens.

Velcan Energy développe également des projets en France

Selon la Direction générale de l'énergie et des transports de la Commission européenne, la France est le pays qui présente le plus fort potentiel de production d'électricité à base d'énergies renouvelables.

Pour remplir l'objectif fixé par la directive Européenne 2001/77/CE, la France doit atteindre en 2010 une production intérieure d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 21 % de la consommation. **La France doit rattraper son retard** car ce chiffre était **de 14% en 2004** (l'hydraulique représentant l'essentiel, soit environ 13%), **ce qui situe la France au 11^{ème} au sein de l'Europe.**

Suivant les scénarios, ce sont environ 10 à 20 TWh (10.000.000 à 20.000.000 MWh) d'électricité qui devraient être produits en France par la filière « biomasse » soit 1.250 à 2.500 MW supplémentaires à installer d'ici 2010.

Velcan Energy compte s'appuyer sur son expérience en Inde pour développer en France plusieurs projets de production d'électricité et de chaleur à partir de Biomasse.

A propos de Velcan Energy

Velcan Energy apporte des solutions à **la lutte contre le réchauffement climatique et à l'indépendance énergétique vis à vis du pétrole**, en partant des constats

(source : Direction générale de l'énergie et des transports de la Commission européenne) :

1. que la biomasse est l'énergie renouvelable qui présente le plus de potentiel en Europe (soit plus de 300 TWh)
2. que la France est le pays qui présente le plus fort potentiel (270 TWh en 2020) de production d'électricité à partir des énergies renouvelables.

De plus, **la France** est le pays européen qui dispose du **plus important gisement de biomasse** agricole et forestière (source Ministère de l'Agriculture). Pourtant elle ne se situe **qu'au 11ème rang européen** (part d'électricité « verte » sur la consommation totale).

Il devient capital d'exploiter cette ressource pour lutter contre l'effet de serre et réduire la dépendance énergétique du pays.

Velcan Energy intervient sur les marchés induits par le Protocole de Kyoto entré en vigueur le 16 février 2005:

- la production d'énergie « verte » notamment à base de biomasse, en remplacement des énergies fossiles (pétrole, gaz...).
- la production de **Crédits Carbone** dans les pays émergents (Inde, Brésil) afin d'aider les pays industrialisés à respecter leurs quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

Velcan Energy a conçu un modèle innovant de centrale électrique, non polluante, fonctionnant en cogénération et permettant de traiter des résidus de biomasse très divers, humides et peu calorifiques (résidus végétaux agricoles ou forestiers, déchets verts, refus de compostage, plantes aquatiques nuisibles...) habituellement non valorisés car abandonnés sur place, mis en décharge ou parfois incinérés.

Velcan Energy développe et exploite des centrales électriques en France et en Inde, à base d'énergies renouvelables, qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique. Créatrices d'emplois, respectueuses de l'environnement, et génératrices de Crédit Carbone (via ses projets en Inde et prochainement au Brésil), elles apportent des réponses concrètes et économiquement rentables au respect des critères de développement durable dont les collectivités locales et territoriales doivent désormais tenir compte dans le cadre du respect du Protocole de Kyoto.

Velcan Energy, établie en France (Paris) et en Inde (Bangalore), travaille depuis plus de 18 mois avec des experts français ayant chacun plus de 30 ans d'expériences des centrales biomasse et des sociétés indiennes spécialisées dans la production d'énergie à partir de biomasse (bureau d'ingénierie et constructeurs).

Velcan Energy est financée par la Financière Saint Merri, dont l'actionnaire de référence est le Crédit Agricole.

Davantage d'informations sur le site www.velcan.fr

Service de presse

PRformance – Laurent Durgeat

Tel : + 33 1 56 03 55 47

Mob : + 33 603 003 603

Email : laurent@prformance.com

Salle de presse : www.1001-news.com